



COMPTE RENDU DU CTL du 13 juillet 2021

Ce CTL était reconvoqué suite au vote unanime négatif au sujet des opérations de création de deux SGC, sur Nanterre et Fontenay-aux-Roses (CTL du 30 juin).

Création des Services de Gestion Comptable de Nanterre et Fontenay

La Direction n'a pas présenté d'éléments nouveaux. La CGT a réaffirmé son opposition à ces opérations qui se traduisent par la fermeture de trésoreries, l'éloignement vis-à-vis de l'utilisateur, la mobilité imposée pour de nombreux collègues, une scission arbitraire entre les fonctions de comptable et celles de conseil et la mise en place d'accueils de « proximité » au rabais (au cas particulier à Clamart et Rueil).

Les votes ont été les suivants :

SGC de Fontenay : vote contre CGT, Solidaires et FO, abstention : CFDT

SGC de Nanterre : vote contre : CGT, Solidaires, FO et CFDT.

Questions diverses

Transfert des brigades du sud du 92 à Vanves bd du Lycée

Lors du précédent CTL la direction s'est engagée à revoir ses plans pour tenir compte des remarques que nous avons formulées. Nous avons demandé si la direction avait avancé dans la modification de ses plans. Réponse : un nouveau projet sera présenté aux services concernés début septembre.

PCR - charge représentée par le traitement des EAI (Echanges Automatisés d'Information)

Nous sommes intervenus pour faire état de la charge de travail supplémentaire pour les PCR représentée par le traitement des listes d'EAI destinés à la régularisation des avoirs à l'étranger.

Ces travaux s'avèrent techniquement complexes et chronophages ; ils débouchent fréquemment sur des procédures longues. Beaucoup de documents sont rédigés en langue étrangère.

Ces tâches n'entrent pas dans les attributions des PCR et ne sont pas prises en compte à hauteur du travail effectué dans l'appréciation des résultats. Nous avons demandé qu'une structure dédiée, spécialisée et dotée de tous les moyens humains et matériels, soit mise en place pour traiter ces opérations.

La direction a semblé découvrir l'ampleur du sujet. Elle a indiqué que cette question serait traitée par le groupe de travail Contrôle fiscal patrimonial qui a été constitué dans le 92 et qui fera connaître ses propositions en septembre.

Concernant les problèmes de traduction la direction a mis en avant les possibilités offertes par internet. Cette réponse ne peut nous satisfaire. Les documents à traiter sont nombreux, techniques et parfois à caractère sensible. L'approximation et le bricolage ne peuvent être de mise. L'administration doit mettre à disposition des moyens techniques et humains fiables. Par ailleurs la direction a indiqué que des centres nationaux de CSP sont en cours de constitution, le premier devant être installé à Châteaudun dès la rentrée de septembre.

La direction a également expliqué que les listes transmises n'avaient pas vocation à faire l'objet d'un traitement exhaustif et qu'un tri préalable devait être opéré par les chefs de service. Elle n'a

pas écarté la possibilité de spécialiser un PCRP pour ces travaux.

Suite à la réponse de la direction, nous sommes réintervenues pour affirmer que d'une façon plus globale, la lutte contre la fraude fiscale est un enjeu international. Les états ont besoin de garantir les rentrées budgétaires.

Dans ce contexte on ne peut pas continuer la politique de démolition de nos services ; pour pouvoir contrôler, il faut des moyens matériels et humains.

Les fraudes massives apparues dans les demandes liées au Fonds de Solidarité (crise covid) n'ont fait que souligner ces exigences.

Il faut arrêter de démanteler notre administration, rétablir le contrôle fiscal international et mettre des moyens supplémentaires au niveau national et en l'espèce au niveau local.

La direction a répondu que la lutte contre la fraude était au cœur de nos métiers, qu'au niveau du 92 la question de la création d'un service spécialisé sur l'international se posait. Mais que l'enjeu était le contrôle des particuliers, le contrôle des entreprises étant couvert à concurrence de 25 % du tissu fiscal.

Accueil des nouveaux collègues au 1^{er} septembre

La direction a indiqué qu'en l'état de la situation sanitaire, il n'était pas prévu pour l'instant un accueil en présentiel à Nanterre pour l'ensemble des catégories A,B et C.

Seuls les cadres moins nombreux devraient être accueillis à la direction sous réserve de la situation sanitaire.

Pour défendre vos droits, rejoignez la CGT !



BULLETIN D'ADHESION
CGT FINANCES PUBLIQUES 92
Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Nom :Prénom :

Date de naissance : .../.../.....

Catégorie : Grade :

Échelon : Numéro DGFIP :

Filière Fiscale Filière Gestion Publique

Adresse administrative :

.....

.....

Date : .../.../..... Signature :

A remettre : À un militant CGT de votre site

ou à renvoyer à : Syndicat CGT Finances Publiques, Centre des Finances Publiques de Montrouge, 18 rue V. Hugo, 92121 Montrouge Cedex

Pour nous joindre :

Mail : cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/92/>